Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215601188-20251204-D2025_081-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de décembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 27 novembre 2025
La séance a été publique le jeudi 04 décembre 2025

Etaient présents : Monsieur GUIDAL, Monsieur TANGUY, Madame CORLAY, Monsieur CAZEAUX, Madame IZAGUIRRE, Madame LE TERRIEN, Madame RIBETTE, Madame BLAIZOT, Madame LE LAUSQUE, Madame LE QUER, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur LE MAGUERESSE, Madame TOULEMONT, Madame ZAGO, Monsieur CHATY, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame LAMY.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur DREANO (procuration à Monsieur GUIDAL, Madame QUERRE-NORMAND (procuration à Monsieur CHATY), Monsieur BORGNIC (procuration à Monsieur CAZEAUX), Monsieur LE BORGNE (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Madame NIO), Monsieur BATARD (procuration à Madame LE KERNEC), Monsieur SCHAFFER (procuration à Madame LAMY).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame TOULEMONT– Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2025-081 ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE 2026

Exposé :

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose notamment que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

La commune est amenée à engager les dépenses d'équipement suivantes avant le vote du Budget Primitif « Ville » 2026 :

Travaux de réaménagement de la Grande Rue	Chap 23 : 50 000 € TTC
Achat d'un ordinateur fixe	Chap 21 : 1 000 € TTC

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215601188-20251204-D2025_081-DE

Proposition :

Vu l'avis de la commission finances - relance économique – personnel - affaires sociales et solidaires - tourisme - intercommunalité rive gauche en date du lundi 24 novembre 2025,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'équipement susvisées,

- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées respectivement aux articles 2315 et 21838, de la section d'investissement du Budget Ville 2026.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 08 décembre 2025

Madame TOULEMONT	Monsieur PATUREL	Monsieur LE GLOUAHEC
La Secrétaire	Le Maire	Le Secrétaire